



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/440
31 mai 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 31 MAI 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai 1995, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la lettre ci-jointe relative aux ressources nécessaires pour la conduite des travaux du Conseil de sécurité que les membres du Conseil m'ont demandé de vous adresser.

Je vous saurai gré de bien vouloir assurer une diffusion appropriée de cette lettre auprès des responsables des services compétents du Secrétariat, et en particulier auprès de MM. Connor et Goulding. Ce document sera par ailleurs diffusé comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Jean-Bernard MÉRIMÉE

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Ressources nécessaires pour la conduite des travaux
du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité m'ont chargé de vous écrire au sujet des effectifs de la Division des affaires du Conseil de sécurité (Département des affaires politiques) et des moyens affectés aux réunions du Conseil et de ses comités.

Les membres du Conseil tiennent à souligner l'attention qu'ils portent à la qualité du travail fourni par la Division des affaires du Conseil de sécurité et l'importance que revêt ce travail pour l'exercice de leurs responsabilités en ce qui concerne l'intervention rapide et efficace de l'Organisation des Nations Unies en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil ont examiné les statistiques que leur a fournies le Secrétariat au sujet de l'évolution, au cours des dernières années, du volume d'activités du Conseil, en comparaison avec les ressources et les services dont il a disposé pour l'exercice de ses fonctions; ils notent que ces ressources ont à peine augmenté, et même parfois diminué, entre 1987-1988 et 1993-1994, alors que la charge de travail du Conseil s'est considérablement accrue. Les membres du Conseil expriment leur préoccupation devant cette situation et souhaitent insister sur le fait que des effectifs suffisants doivent être fournis pour permettre au Conseil et à ses comités de fonctionner efficacement.

Nous tenons à souligner l'importance que nous attachons au travail du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte et à la nécessité de le doter d'effectifs suffisants.

Nous nous félicitons du récent accroissement des effectifs mis au service des comités des sanctions et nous attendons avec intérêt de recevoir, en temps utile, un rapport permettant de savoir si cet accroissement a permis de réduire les retards en ce qui concerne le traitement des demandes adressées à ces comités.

Nous aimerions souligner que les membres du Conseil doivent être en mesure d'utiliser la langue officielle de leur choix pour tous les travaux qu'ils ont à conduire. Ceci signifie que les services d'interprétation doivent avoir des effectifs suffisants pour que toutes les responsabilités dont le Conseil a à s'acquitter puissent être couvertes.

S'agissant des effectifs du Service de secrétariat du Conseil de sécurité au sein de la Division des affaires du Conseil de sécurité et de la mise à disposition d'interprètes par le Service des conférences, les membres du Conseil prient le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées et nécessaires pour fournir au Conseil des services d'appui pleinement suffisants, compte tenu de l'augmentation de sa charge de travail au cours des dernières années.
